

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE

DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-107

Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

Date de
convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de
délégués en
exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUCARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de
délégués présents :
33

Nombre de
votants :
37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

VOIX POUR :
37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

VOIX CONTRE :
0

Objet : Bail commercial pour un local sis 8 rue Auguste Mottin à Sées à SOS-Electro 61

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer un bail commercial avec SOS-Electro 61 pour la location d'un local sis 8 rue Auguste Mottin, aux conditions ci-après :

Article 1 : Un bail commercial est conclu avec SOS-Electro 61 représentée par Monsieur VAULEGEARD David pour la location d'un local sis 8 rue Auguste Mottin à Sées

Article 2 : Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} décembre 2022 pour se terminer à pareille époque de l'année 2031. À son expiration et à défaut de congé donné par l'une ou l'autre des parties, au moins six mois à l'avance, le bail sera reconduit tacitement.

Article 3 : Le montant du loyer mensuel est fixé à 433,33 € HT, soit 520,00 € TTC.

Le montant du loyer sera révisé annuellement à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC) connu au moment de la signature, soit le coût du 2^{ème} trimestre (en 2022 : 123,65). Le loyer est assujéti à la TVA.

Les dépenses afférentes à la taxe foncière restent à la charge de la Communauté de Communes. En revanche, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste à la charge du locataire. Le remboursement en sera demandé annuellement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner son accord pour la signature du bail commercial avec SOS-Electro d'une durée de 9 années à compter du 1^{er} décembre 2022 pour la location d'un local sis 8 rue Auguste Mottin à Sées, sur la base d'un loyer de 433,33 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN